

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
CANTON DE MAUGUIO
COMMUNE DE PALAVAS LES FLOTS

DAV001119

Arrêté temporaire n°26-AT-0161
Portant réglementation de la circulation

AVENUE DE L'ABBE BROCARDI

Le Maire de Palavas-les-Flots,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1 ;
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger ;

CONSIDÉRANT que des travaux de **REFECTION DE CHAUSSEE SUR VOIE ENTRANTE**, effectuée par la **Société COLAS, représentée par Monsieur BESSIERE Sylvain**, rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, **pour 1 journée (à définir par l'entreprise intervenante) entre le 18/05/2026 et le 01/06/2026 inclus AVENUE DE L'ABBE BROCARDI ;**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour 1 journée entre le 18/05/2026 et le 01/06/2026 (à définir pour l'entreprise intervenante), la circulation sera interdite sur la voie entrante vers le centre ville AVENUE DE L'ABBE BROCARDI pour une réfection de chaussée.

- Une déviation sera mise en place par la Société intervenante par l'Avenue des Jockeys et par L'avenue Frédéric Fabrèges.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, **COLAS France - SUD EST**.

ARTICLE 3 : Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Palavas-les-Flots, Chef de Poste Police Municipale, Directeur général des services et Adjoint de Poste Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et publié à Palavas-les-Flots, le 07 mai 2026
Le Maire de Palavas-les-Flots

Christian JEANJEAN

DIFFUSION:

- COLAS VENDARGUES
- Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Palavas-les-Flots
- Chef de Poste Police Municipale
- Adjoint de Poste Police Municipale
- Pôle Proximité
- Responsable Ateliers Services Techniques
- Secrétariat Service Stationnement
- Secrétariat Services Techniques
- Secrétariat Général
- Secrétariat Administration Générale 2

ANNEXES:

Plan de situation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>3.93023083,43.52965292 3.93040032,43.5295513 3.93069063,43.52979706 3.92659794,43.53224466 3.92642844,43.53234627 3.92614614,43.53210049 3.93023083,43.52965292</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
{43.529653 3.930231};{43.529551 3.930400};{43.529797 3.930691};{43.532245 3.926598};{43.532346 3.926428};{43.532100 3.926146};{43.529653 3.930231};
```